RCS : PONTOISE
Code greffe : 7802

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2001 B 01783
Numéro SIREN : 439 086 703
Nom ou dénomination : ABELEC

Ce dépôt a été enregistré le 07/01/2021 sous le numéro de dépôt 285

ABELEC

Société par Actions Simplifiée à Associé unique
Capital social : 7.623 euros
Siège social : 72 Rue de Verdun - 95240 – Cormeilles en Parisis

RCS Pontoise N° 439.086.703

DECLARATION D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
TRENTE ET UN JUILLET DEUX MILLE DIX NEUF

L'an deux mille dix-neuf,
Le trente et un juillet,
à dix heures ;

Le soussigné, Monsieur Abdelhamid BENTALEB, actionnaire unique de la société dénommée " **ABELEC** ", au capital social de sept mille six cent vingt-trois euros (€. 7.623), dont le siège social est situé au 72 Rue de Verdun 95240 Cormeilles en Parisis, immatriculée au Greffe du Tribunal de Commerce de PONTOISE, sous le numéro 439.086.703 ;

1. A établi le présent procès-verbal pour le compte de la société, au titre de son mandat de Liquidateur.

2. A préalablement exposé ce qui suit :

- Examen et approbation du compte définitif de liquidation,

- Quitus au liquidateur et décharge de son mandat,

- Constatation de la clôture de la liquidation,

- Questions diverses,

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE RESOLUTION

L'Actionnaire unique statue sur l'ensemble des opérations de liquidation et sur le compte définitif qui en résulte, approuve ce compte, tel qu'il lui a été présenté au 31 juillet 2019 et faisant ressortir un mali de liquidation.

Résultat de liquidation : capitaux propres – capital social

Capitaux propres : 2.352 €uros

Capital social : 7.623 €uros

Cette résolution est adoptée.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Actionnaire unique au vu du rapport qu'il a rédigé et des comptes définitifs, décide de procéder au remboursement d'une partie du capital de la société, à savoir : 2.522 €uros sur les 7.623 €uros de capital initial.

Soit un remboursement de capital social à hauteur de deux mille cinq cent vingt deux (2.522) €uros

Cette résolution est adoptée.

TROISIEME RESOLUTION

L'Actionnaire unique constate la clôture de la liquidation.

L'Actionnaire unique se décharge de son mandat, se donne quitus de sa gestion et constate la clôture de la liquidation à compter de ce jour, ainsi que la disparition de la personnalité morale de la Société.

Cette résolution est adoptée.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Actionnaire unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Liquidateur - Actionnaire unique.

Monsieur Abdelhamid BENTALEB
Liquidateur

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2065-SD
(2019)

Direction Générale des Finances Publiques

IMPOT SUR LES SOCIETES

Timbre à date du service

Exercice ouvert le **01012019** et clos le **31072019** — Régime simplifié d'imposition ☐ — Régime réel normal **X**

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe ☐ — Si PME innovante ☐ — Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime) ☐

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration : SIE D'ARGENTEUIL VILLE BP 707
36 AVENUE DE VERDUN
95107 ARGENTEUIL

Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

A IDENTIFICATION

Identification du destinataire :
ABELEC
72 RUE DE VERDUN
95240 CORMEILLES EN PARISIS

651	312652	43908670300022
Insp. IFU	N° dossier	N° Siret

Préciser éventuellement l'ancienne adresse en cas de changement :

B ACTIVITE

Activités exercées (souligner l'activité principale) :
ELECTRICITE
Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante :
- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d' identification de la société mère.

n° SIRET

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf notice)

1 Résultat fiscal — Bénéfice imposable au taux de 33,1/3 % ou au taux de 31 % | Bénéfice imposable au taux de 28% | Bénéfice imposable au taux de 15% | Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B) : **7 531**

2 Plus-values — Plus-values à long terme imposables au taux de 15% | Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15% (ligne 17 du tableau n° 2059-A ou 591 du 2033-C) (sous déduction du montant imposé à 15% du cadre 1)

Plus-values à long terme imposables au taux de 19% | Autres plus-values imposables au taux de 19% | Plus-values à long terme imposables aux taux de 0% | Plus-values exonérées art.238 quindecies

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2

Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐ — Jeunes entreprises innovantes ☐ — Zones franches urbaines Territoire entrepreneur art 44 octies A ☐ — Pôle de compétitivité ☐

Entreprises nouvelles art.44 septies ☐ — Zones franches d'activité art.44 quaterdecies ☐ — Autres dispositifs ☐ — Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies ☐

Bassins urbains à dynamiser (BUD) art 44 sexdecies ☐ — Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐ — Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) — Plus-values exonérées relevant du taux à 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐ — dans le secteur du logement social, art. 244 quater X ☐

D IMPUTATIONS (cf la notice de la déclaration 2065)

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement

2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité. Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf notice)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNEES AU DÉPOT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS

1- Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI) ☐

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2) ☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? ☐ — Si oui, indication du logiciel utilisé :

OGA/OMGA ☐ — Viseur conventionné ☐

Nom, adresse, téléphone :
- Professionnel de l'expertise comptable : SA AGORA SEA — 71 AVENUE DE STALINGRAD 95100 ARGENTEUIL — 01 34 10 41 90
- Conseil :
- CGA/OMGA ou viseur conventionné : N° d'agrément :

A ARGENTEUIL, le

Signature et qualité du déclarant
M BENTALEB GERANT

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Les dispositions des articles 32, 33 et 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004 s'appliquent : elles garan-

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

① BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2019

Désignation de l'entreprise : **ABELEC**

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * : 7

Adresse de l'entreprise : 72 RUE DE VERDUN 95240 CORMEILLES EN PARISIS

Durée de l'exercice précédent * : 12

Numéro SIRET * : 4 3 9 0 8 6 7 0 3 0 0 0 2 2 — Néant ☐ *

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N, clos le 31072019 Net 3	N-1 31122018 Net 4
		Capital souscrit non appelé (1)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement*	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
		Fonds commercial (1)	AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU		5 904
		Immobilisations en cours	AV	AW		
		Avances et acomptes	AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU	CV		
		Créances rattachées à des participations	BB	BC		
		Autres titres immobilisés	BD	BE		
		Prêts	BF	BG		
		Autres immobilisations financières *	BH	BI		
		TOTAL (II)	BJ	BK		**5 904**
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		1 023
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY		6 560
		Autres créances (3)	BZ	CA		13 490
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	CE		
		Disponibilités	CF	CG	2 522	15 074
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI		
		TOTAL (III)	CJ	CK	**2 522**	**36 147**
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
		Ecarts de conversion actif * (VI)	CN			
		TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	1A	**2 522**	**42 052**

Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

② BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 2019

Désignation de l'entreprise **ABELEC** — Néant ☐*

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 7 623)	DA	7 623	7 623
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	762	762
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	7 838	23 792
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	**(13 701)**	**(15 954)**
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	**2 522**	**16 223**
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		1 500
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		3 806
	Dettes fiscales et sociales	DY		16 552
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		3 970
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC		**25 829**
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	**2 522**	**42 052**

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		25 829
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

③ COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2019

Désignation de l'entreprise : **ABELEC** — Néant ☐ *

			Exercice N				Exercice (N-1)
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB	FC		
	Production vendue biens*	FD		FE	FF		
	Production vendue services *	FG	6 670	FH	FI	6 670	127 504
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	**6 670**	FK	FL	**6 670**	**127 504**
	Production stockée *				FM		
	Production immobilisée *				FN		
	Subventions d'exploitation				FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)				FP		940
	Autres produits (1) (11)				FQ		3
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	**6 670**	**128 447**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *				FS		32
	Variation de stock (marchandises)*				FT	1 023	735
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *				FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	7 203	68 728
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX	428	563
	Salaires et traitements *				FY		38 589
	Charges sociales (10)				FZ		20 413
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements *				GA	6 170	6 187
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions				GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		
	Autres charges (12)				GE		6
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	**14 823**	**135 253**
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)					GG	**(8 153)**	**(6 805)**
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * **(III)**				GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * **(IV)**				GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM		
	Différences positives de change				GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO		
	Total des produits financiers (V)				GP		
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR		
	Différences négatives de change				GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT		
	Total des charges financières (VI)				GU		
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)					GV		
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	**(8 153)**	**(6 805)**

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

④ COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053 2019

Désignation de l'entreprise **ABELEC** — Néant ☐*

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	676	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	**676**	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	6 223	9 149
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	**6 223**	**9 149**
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	**(5 547)**	**(9 149)**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **(IX)**		HJ		
Impôts sur les bénéfices * **(X)**		HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	**7 346**	**128 447**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	**21 046**	**144 402**
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	**(13 701)**	**(15 954)**
RENVOIS (1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP		
	- Crédit-bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1		940
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives A6		obligatoires A9	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N — Charges exceptionnelles	Exercice N — Produits exceptionnels
672 PERTES EXO ANT	6 170	
772 PRODUITS EXO ANT		676

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N — Charges antérieures	Exercice N — Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.